



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région d'Île-de-France | Préfecture de Paris

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PRÉALABLE À LA DÉCLARATION DE PROJET DE RESTAURATION ET D'AMÉNAGEMENT DU GRAND PALAIS DES CHAMPS ÉLYSÉES ET DE SES ABORDS

En exécution de l'arrêté préfectoral n° 75-2019-05-13-001 du 13 mai 2019, **il sera procédé du 6 juin – 8h30 au 10 juillet 2019 – 17h**, soit pendant 35 jours consécutifs, à une enquête publique unique préalable à la déclaration de projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais des Champs Élysées et de ses abords à Paris 8^e arrondissement, nécessitant une mise en compatibilité de plan local d'urbanisme (PLU) de Paris.

L'enquête publique porte donc sur **l'intérêt général du projet** et sur la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de Paris.

Le maître d'ouvrage est l'établissement public de la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais (Rmn-GP).

Cette enquête sera conduite par **une commission d'enquête** désignée par le tribunal administratif de Paris, composée de :

La présidente : Mme Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste, programmiste

Les membres titulaires :

Mme Sibylle MADELAIN-BEAU, architecte urbaniste en chef de l'État, retraitée

M. Alain ROTBARDT, ingénieur, expert eau, environnement et aménagement urbain, retraité

Le siège de l'enquête est situé à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris – Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – 5, rue Leblanc – 75911 Paris Cedex 15.

Le dossier d'enquête comprend notamment :

- une présentation de l'objet de l'enquête publique ainsi que les informations juridiques et administratives inhérentes à l'enquête (pièce A),
- une notice présentant le projet et son intérêt général (pièce B),
- un rapport de présentation concernant la mise en compatibilité du PLU de la ville de Paris (pièce C),
- les avis et décisions relatifs au projet (pièce D notamment le procès-verbal de l'examen conjoint des personnes publiques associées),
- le bilan de la concertation (pièce E) qui indique notamment les mesures que le maître d'ouvrage juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation qui s'est déroulée du 18 avril au 14 mai 2018.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute information sur le projet soumis à enquête publique pourra être demandée au maître d'ouvrage, à l'attention de Madame Jessica Crasnier, à la Réunion des musées nationaux – Grand Palais (Rmn-GP), 254/256 rue de Bercy – 75577 Paris cedex 12 ou à l'adresse courriel : jessica.crasnier@rmngp.fr

Par ailleurs, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Paris et d'Île-de-France, (Unité départementale de l'équipement et de l'aménagement de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux) – 5, rue Leblanc – 75015 Paris.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête sera mis à la disposition du public dans **les lieux d'enquête** mentionnés ci-dessous aux horaires habituels d'ouverture au public :

- Préfecture de Paris et d'Île-de-France – 5, rue Leblanc – 75015 Paris
- Mairie du 8^e arrondissement de Paris – 3 rue Lisbonne, 75008 Paris

et sous une **forme dématérialisée** via **le site internet dédié à l'enquête publique** : <http://declarationdeprojet-grandpalais.enquetepublique.net>

Un poste informatique, permettant un accès gratuit au dossier d'enquête, sera mis également à la disposition du public au siège de l'enquête, conformément aux dispositions de l'article L.123-12 du code de l'environnement.

Un registre d'enquête sera déposé dans chaque lieu d'enquête et mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations, et propositions pendant toute la durée de l'enquête.

De plus, les observations et propositions pourront être déposées, de manière électronique, **sur un registre dématérialisé du 6 juin dès 8h30 au 10 juillet 2019 à 17h** via :

• le site internet dédié à l'enquête : <http://declarationdeprojet-grandpalais.enquetepublique.net>

• l'adresse de courriel : declarationdeprojet-grandpalais@enquetepublique.net

Les observations, et propositions pourront également être adressées **par courrier** pendant toute la durée de l'enquête, **au siège de l'enquête** : à l'attention de Mme Marie-Claire EUSTACHE, présidente de la commission d'enquête Grand Palais, Préfecture de Paris et d'Île-de-France, UDEA 75/SUPET – 5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15.

Les observations adressées par courrier seront annexées au registre d'enquête publique ouvert au siège de l'enquête et seront consultables sur place pendant toute la durée de l'enquête.

Les observations du public déposées sur le registre d'enquête publique, sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors **des permanences**, aux dates et heures fixées dans le tableau suivant :

Mairie du 8^e arrondissement

jeudi	13	juin	2019	16h30	à	19h30
mercredi	19	juin	2019	14h00	à	17h00
jeudi	20	juin	2019	16h30	à	19h30
lundi	24	juin	2019	9h00	à	12h00
jeudi	4	juillet	2019	16h30	à	19h30
mercredi	10	juillet	2019	14h00	à	17h00

Grand Palais

3 avenue du Général Eisenhower à Paris 8^e,
entrée Square Jean Perrin

dimanche	16	juin	2019	16h30	à	19h30
mercredi	26	juin	2019	18h30	à	21h30
lundi	8	juillet	2019	16h30	à	19h30

Une réunion d'information et d'échanges avec le public sera organisée le mercredi 12 juin de 19h30 à 22h30, au grand auditorium du Grand Palais, 3 avenue du Général Eisenhower à Paris 8^e, entrée Square Jean Perrin.

À l'issue de l'enquête, la commission d'enquête établira son rapport et consignera dans une présentation séparée, ses conclusions motivées au titre de chaque enquête initialement requise, dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les lieux d'enquête cités ci-dessus. De même ces documents seront consultables sur le site internet de la préfecture de la région d'Île-de-France : <http://prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/documents-publications> (thème : Enquêtes publiques).

Sous réserve des résultats de l'enquête publique, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le maître d'ouvrage se prononcera par **une déclaration de projet** sur l'intérêt général du projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Paris.